

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Date de convocation : 28 MARS 2025

Date d'affichage : 28 MARS 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoint, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Madame Pascale MOLLIERE

N° DEL2025-032**OBJET : FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU JUS DE POMMES DE SAINT-PRIX****Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-071 en date du 24 septembre 2020 relative à la fixation du tarif de vente du jus de pommes de Saint-Prix que la présente délibération annule et remplace,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du 24 mars 2025,

CONSIDERANT que tous les deux ans, et selon les variations climatiques et la production, la Commune organise une cueillette de pommes participative dans le verger communal situé dans l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) des Coteaux et Vergers de Saint-Prix,

CONSIDERANT que la dernière cueillette organisée en septembre 2024 a permis d'obtenir 390 bouteilles d'un litre de jus de pommes. Le jus de pommes de Saint-Prix est ainsi destiné soit à la vente à l'occasion des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS", soit à la dégustation gratuite lors d'événements municipaux,

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour la prochaine récolte, il est proposé de fixer un prix de vente de 4 € TTC la bouteille d'un litre de jus de pommes,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le tarif de 4 € TTC pour la vente de bouteilles d'un litre de jus de pommes à l'occasion des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS", ou de toute autre manifestation au cours desquelles les bouteilles de jus de pomme sont proposées à la vente ;

Article 2 : DIT que la recette sera imputée au Budget principal de la Commune.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire